

# PENDANT LE CONFINEMENT, PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE IMMEUBLE

N° 2 - 1<sup>er</sup> AVRIL 2020

## Pendant le confinement, Foncia reste à votre service

Dans ces circonstances exceptionnelles, nos agences sont fermées mais nos équipes restent mobilisées à votre service. Vous pouvez joindre vos contacts habituels au téléphone ou par e-mail, et votre agence via le site clients [MyFoncia.com](#).

Nous vous informerons de l'évolution de la situation et partagerons avec vous les informations nécessaires à la continuité du bon fonctionnement de nos activités. Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre immeuble.

### FONCIA À VOTRE SERVICE

#### Désinfection coronavirus : attention aux abus !

Pour faire désinfecter son logement ou son immeuble correctement, il faut trouver un prestataire compétent, et s'assurer de payer le juste prix.



Alors que les demandes se multiplient en période d'urgence sanitaire et que de nombreux acteurs vantent leur expertise sur internet, le risque d'abus est réel, avec des prix parfois multipliés par vingt.

Mieux vaut donc faire appel à une entreprise dont c'est vraiment le métier, avec un personnel qualifié, des processus précis et des produits adaptés. C'est ce que rappelle Marc Varnizy, directeur des opérations de [Tech-Way](#), filiale du groupe Foncia spécialisée dans la désinfection et la maîtrise des nuisibles. En cas de doute, n'hésitez pas à demander plusieurs devis détaillés.

Vous pouvez également réclamer des précisions sur les produits virucides utilisés, même si leur efficacité sur le Covid-19 est en cours d'évaluation. Un certain nombre d'entre eux ont fait leurs preuves contre le coronavirus de la grippe H1N1, et mieux vaut privilégier des biocides homologués pour des environnements sensibles comme les hôpitaux ou les maisons de retraite.

Pour en savoir plus, lisez l'article « [Prestations de désinfection coronavirus dans les immeubles : comment éviter les abus ?](#) ».

### LA VIE DE VOTRE IMMEUBLE

#### La prochaine assemblée générale se prépare à distance

En attendant la fin du confinement, le conseil syndical de votre immeuble et votre syndic Foncia continuent à travailler ensemble, grâce à des outils dématérialisés, pour préparer à distance la prochaine assemblée générale des copropriétaires, discuter de travaux éventuels, gérer de possibles contentieux...

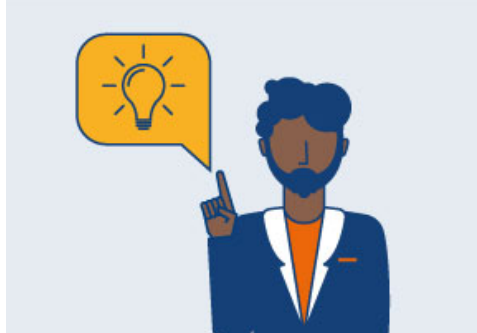


D'ailleurs, à l'avenir, pourquoi ne pas envisager d'organiser votre assemblée générale à distance ? C'est ce que Foncia a fait pour la première fois le 19 septembre 2019 pour une copropriété à Nantes, maintenant que la loi le permet.

### LA QUESTION PRATIQUE

#### Comment bien s'informer sur Twitter en tant que copropriétaire ?

Pour obtenir des informations simples, fiables et complètes en tant que copropriétaire, il ne faut pas suivre n'importe qui sur Twitter. Voici une première sélection de six comptes, par ordre alphabétique :



- [@ActuCopro](#) – Actualités au service des copropriétés et des copropriétaires
- [@Anil\\_officiel](#) – Une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement
- [@Businessimmo](#) – Le portail référence de l'immobilier professionnel
- [@Inf\\_rap\\_copr](#) – Information rapide de la copropriété : mensuel technique et juridique
- [@Le\\_Figaro\\_Immo](#) – L'immobilier autrement : prix, logement, architecture...
- [@Lefilimmobilier](#) – L'actualité de l'immobilier pour les investisseurs, professionnels et amateurs du secteur

Vous pouvez évidemment retrouver Foncia sur Twitter via [@Foncia](#).

### LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

#### Renouvellement du contrat du syndic

Si le mandat de votre syndic prend fin pendant la période de confinement, pas d'inquiétude : votre copropriété ne sera jamais dépourvue de syndic, et Foncia continuera à prendre soin de votre immeuble.



En effet, [l'article 22 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020](#) prévoit que les contrats expirant entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020 (soit un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire) sont renouvelés dans les mêmes termes.

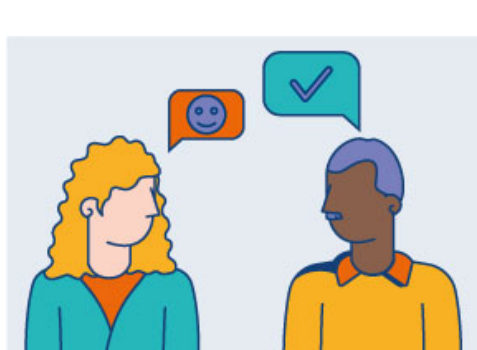
Ce nouveau mandat dure jusqu'à la prise d'effet du contrat du syndic désigné par la prochaine assemblée générale des copropriétaires. Cette prise d'effet peut intervenir jusqu'à six mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, soit le 24 novembre 2020 pour l'instant.

Pour en savoir plus, lisez l'article « [État d'urgence : comment assurer une continuité des contrats de syndic ?](#) ».

### RESTONS PROCHES

#### De belles personnes à vos côtés

Les collaborateurs et collaboratrices du groupe Foncia ont en commun de mettre chaque jour leur engagement, leur expertise, leurs belles attitudes à votre service.

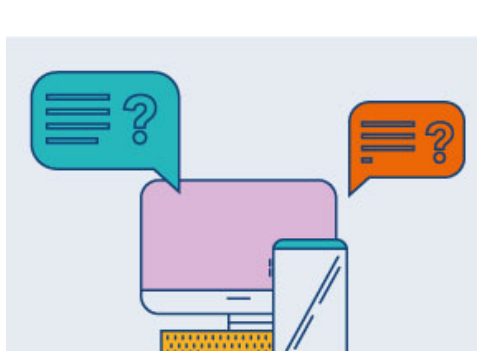


Découvrez en vidéo [le métier de Victor](#), directeur de copropriété en région parisienne, sur [Belles personnes](#), le blog qui présente en toute transparence le quotidien des femmes et des hommes du groupe Foncia.

### LA FAQ

#### Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ? Comment contacter mon agence ? Comment passer au paiement en ligne ? Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



#### RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter [info@emailing.foncia.fr](mailto:info@emailing.foncia.fr) à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : [dpo@foncia.com](mailto:dpo@foncia.com).

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.